

ORGANISATION DU CURSUS

Le programme du C.E.P.I. de formation musicale comporte trois modules de formation, eux-mêmes divisés en unités d'enseignement. Il comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

I. Le module principal comporte trois unités d'enseignement

- U.E.P.1 Formation musicale en tant que discipline principale
- U.E.P.2 Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective
- U.E.P.3 Commentaire d'écoute

U.E.P.1 L'unité d'enseignement de formation musicale permet d'acquérir en 3 ans :

- une très bonne aisance en déchiffrage vocal et instrumental, une excellente capacité d'écoute analytique, de mémorisation, relevé et transposition de textes musicaux ;
- les connaissances de base de l'analyse harmonique et formelle, la connaissance des voix et des instruments ainsi qu'une initiation aux techniques d'arrangement et d'instrumentation.

210 heures - 2 heures par semaine pendant 3 ans

U.E.P.2 Tout élève en C.E.P.I. de formation musicale doit poursuivre son cursus d'instrument ou de chant en pratique individuelle et collective. Cours individuel d'instrument ou de chant, pratique de l'orchestre ou de l'ensemble vocal, musique de chambre.

180 heures - Horaire variable en fonction du niveau acquis

U.E.P.3 Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée en classe de culture musicale.

50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an



II. Le module associé de pratique musicale comporte quatre unités d'enseignement

U.E.A.1 Chant choral et technique vocale en petit groupe

U.E.A.2 Pratique complémentaire du clavier

U.E.A.3 Initiation à la direction d'ensemble

U.E.A.4 Invention, improvisation

U.E.A.1 A l'exception des élèves déjà inscrits en classe de chant et pratiquant régulièrement le chant choral, les autres élèves inscrits en C.E.P.I. de formation musicale devront s'initier en petit groupe à la technique vocale et pratiquer régulièrement le chant au sein d'un groupe choral.

105 heures - 1 heure hebdomadaire pendant 3 ans

U.E.A.2 Les élèves inscrits en C.E.P.I. de formation musicale doivent pratiquer le clavier et l'harmonisation au clavier. Suivant le niveau déjà acquis dans ce domaine, certains pourront s'initier à l'accompagnement.

50 heures - 30 minutes hebdomadaire pendant 3 ans

U.E.A.3 Le programme du C.E.P.I. de formation musicale prévoit d'initier chaque élève aux bases pratiques de la direction d'ensemble vocal ou instrumental.

20 heures - 10 séances de 2 heures

U.E.A.4 La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée.

48 heures - 2 stages de 24 heures (4 jours)

III. Le module complémentaire d'écriture comporte deux unités d'enseignement

U.E.C.1 Bases de l'écriture

U.E.C.2 Initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur

U.E.C.1 Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les fondamentaux de l'écriture tonale. Elle constitue une préparation pour ceux qui désirent se présenter à l'examen d'entrée en C.E.P.I. d'écriture – composition.

35 heures - 1 heure hebdomadaire pendant 1 an

U.E.C.2 Les nouvelles technologies de l'informatique appliquées à l'écriture musicale sont en plein développement. Les élèves pourront découvrir ces nouveaux outils notamment en vue de s'initier aux logiciels d'édition et d'instrumentation.

24 heures - 1 stage de 24 heures (4 jours)

IV. Unité d'enseignement au choix

U.E.X Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement d'environ 40 heures selon leur profil personnel (U.E.X.). La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs de formation musicale ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement seront disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la réduction d'œuvres pour ensemble vocal et instrumental
- Pédagogie appliquée (liée à la formation musicale)
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Deuxième instrument ou chant
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son,
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodée... En tout état de cause, l'élève devra s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique et approuvée par le conseil pédagogique de l'établissement.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

| Nombres d'heures | | Possibilité de répartition des horaires |
|---|--|---|
| 440 | Module principal | |
| 210 | Formation musicale (Unité d'Enseignement CEPI) : Lecture et analyse de partition, déchiffrage vocal et instrumental, audition et mémorisation, analyse auditive et travaux d'écoute, connaissance des voix et des instruments, arrangement et éléments d'orchestration | 2 heures hebdomadaires pendant 3 ans |
| 180 | Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective | 60 heures par an pendant 3 ans |
| 50 | Commentaire d'écoute 1er niveau (histoire et esthétique) | 1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an |
| 223 | Module associé de pratique musicale | |
| 105 | Chant choral et technique vocale en petit groupe | 1 heure hebdomadaire pendant 3 ans |
| 50 | Pratique complémentaire du clavier | 30 minutes hebdomadaires pendant 3 ans |
| 20 | Initiation à la direction d'ensemble | 10 séances de 2 heures |
| 48 | Invention, improvisation | 1 stage de 24 heures |
| 59 | Module complémentaire d'écriture | |
| 35 | Bases de l'écriture | 1 heure hebdomadaire pendant 1 an |
| 24 | Initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur | 1 stage de 24 heures |
| 40 | Une Unité d'Enseignement au choix | |
| | Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique | |
| | Accompagnement (instrument, chant ou danse) | |
| | Technique de grille harmonique | |
| | Initiation à la basse continue | |
| | Initiation à la réduction d'œuvres pour ensemble vocal et instrumental | |
| | Pédagogie appliquée (liée à la formation musicale) | |
| | Approfondissement de l'histoire, de l'analyse et de l'esthétique dans des répertoires spécifiques | |
| | Deuxième instrument ou chant | |
| | Danse | |
| | Théâtre | |
| | Informatique musicale, production et traitement du son | |
| | Mémoire sur un sujet de culture musicale | |
| 20 | Enseignement complémentaire | |
| | Connaissance des métiers et information sur la facture instrumentale | Séances de 2 ou 3 heures |
| Total | | |
| 782 | | |
| Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial | | |